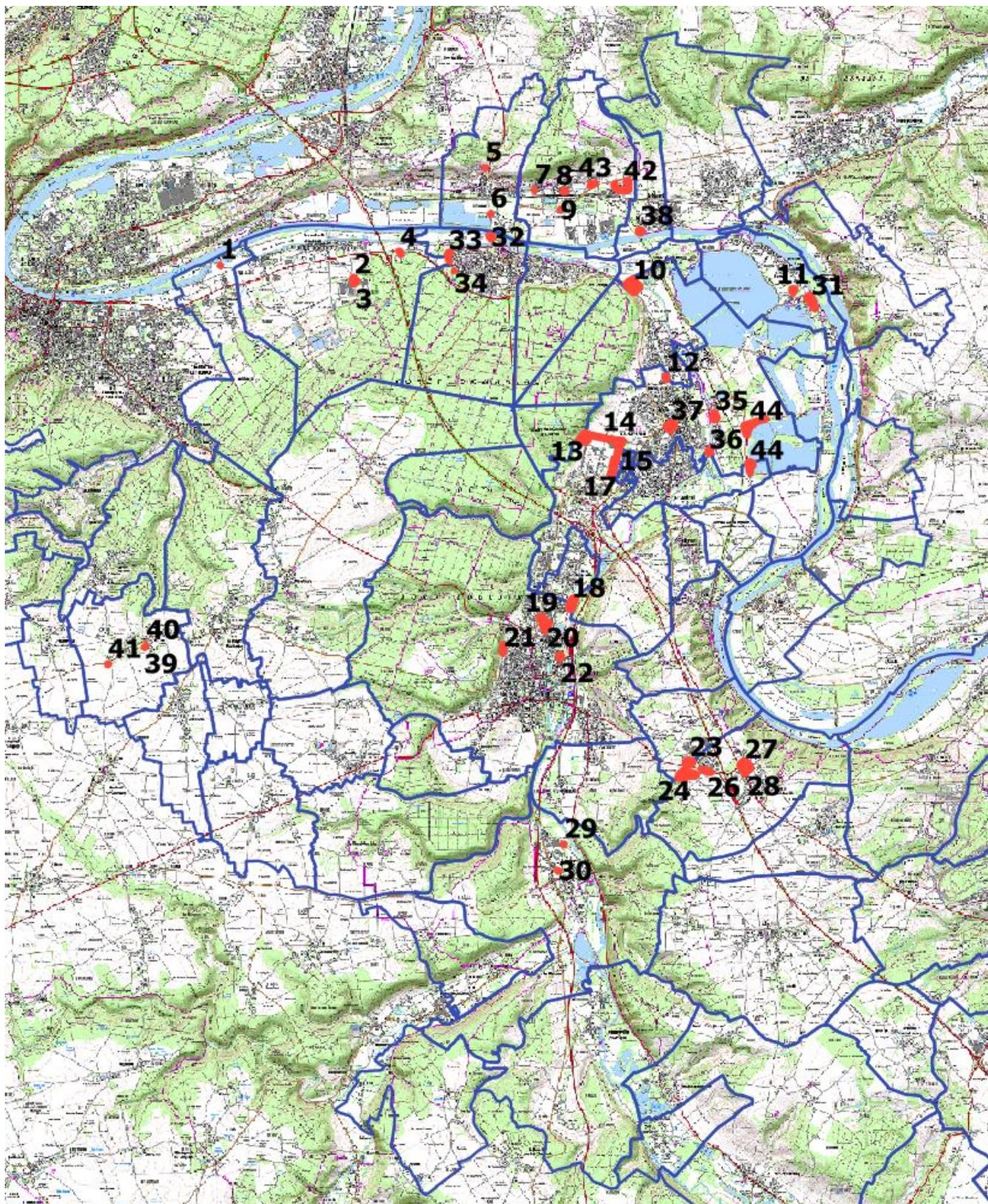


Catalogue des sites proposés dans le cadre de l'appel à candidature Ecopâturage



Carte de localisation des sites mis à disposition



Site n°4 - Bassin PA Val Richard

Présentation :

Superficie : 4500 m²

Adresse : 1 chemin du Val Richard - Criquebeuf-sur-Seine

Parcelles cadastrales : C0636

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Oui sur les ¾ de la parcelle

Etat : Bon

Eau : Non

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins ou caprins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 165 jours / an pour 2 moutons
82 jours / an pour 2 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Proximité de la voirie. Clôture mobile à prévoir pour fermer le parc.

Site n°5 - Bassin route d'Ymare

Présentation :

Superficie : 1480 m²

Adresse : Rue d'Ymare - Igoville

Parcelles cadastrales : A0418

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Avril à Novembre, soit 8 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 36 jours / an pour 2 moutons

Contraintes – Remarques sur le site :

Proximité de la voirie. Clôture à prévoir.

Site n°11 - Prairie Mesnil de Poses

Présentation :

Superficie : 6900 m²

Adresse : Rue du Roussillon - Poses

Parcelles cadastrales : ZB 0094

Propriétaire : Etablissement Foncier de Normandie

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : D'Août à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : De Septembre à Avril, soit 8 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, équins, bovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 167 jours / an pour 2 moutons

63 jours / an pour un cheval

25 jours / an pour une vache

Contraintes – Remarques sur le site :

Clôture mobile à prévoir.

Site n°13 - Parc d'activité Les Portes

Présentation :

Superficie : 10 000 m²

Adresse : Parc d'activité Les Portes - Val-de-Reuil

Parcelles cadastrales : VI 0012 - VI0140 - VI0164 - VI0231 - VI0232 - VI0233 - VI0329 - VI0331 - VI0333 - VI0335

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, équins, bovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 183 jours / an pour 4 moutons

137 jours / an pour un cheval

55 jours / an pour une vache

Contraintes – Remarques sur le site :

Cheminement piétonnier à conserver -> Nombreux déplacements de clôture.

Site n°14 - Parc d'activité Les Portes

Présentation :

Superficie : 10000 m²

Adresse : Parc d'activité Les Portes - Val-de-Reuil

Parcelles cadastrales : VI 0055 - VI0056 - VI0057 - VI0057 - VI0059 - VI0060 - VI0095 - VI0096 - VI0139 - VI0222 - VI0223 - VI0224 - VI0225 - VI0228 - VI0229

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Etat :

Eau : Non

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, équins, bovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 183 jours / an pour 4 moutons

137 jours / an pour un cheval

55 jours / an pour une vache

Contraintes – Remarques sur le site :

Cheminement piétonnier à conserver -> Nombreux déplacements de clôture. Mare à explorer.

Site n°15 - Parc d'activité Les Portes

Présentation :

Superficie : 10 000 m²

Adresse : Parc d'activité Les Portes - Val-de-Reuil

Parcelles cadastrales : VI 0197 - VI0199 - VI0201

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, équins, bovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 183 jours / an pour 4 moutons

137 jours / an pour un cheval

55 jours / an pour une vache

Contraintes – Remarques sur le site :

Cheminement piétonnier à conserver -> Nombreux déplacements de clôture.

Site n°16 - Parc d'activité Les Portes

Présentation :

Superficie : 10 000 m²

Adresse : Parc d'activité Les Portes - Val-de-Reuil

Parcelles cadastrales : V00I84- VI0165 - VI0167 - VI0184 - VI0207 - VI0209 - VI0276 - VI0288 - VI0314 - VI0316 - VI0318 - VI0320 - VI0322

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, équins, bovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 183 jours / an pour 4 moutons

137 jours / an pour un cheval

55 jours / an pour une vache

Contraintes – Remarques sur le site :

Cheminement piétonnier à conserver -> Nombreux déplacements de clôture.

Site n°17 - Parc d'activité Les Portes

Présentation :

Superficie : 10 000 m²

Adresse : Parc d'activité Les Portes - Val-de-Reuil

Parcelles cadastrales : VI 0094 - 0095- 0113 Ó 0117 - 0163 - 0299

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, équins, bovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 183 jours / an pour 4 moutons

137 jours / an pour un cheval

55 jours / an pour une vache

Contraintes – Remarques sur le site :

Cheminement piétonnier à conserver -> Nombreux déplacements de clôture.

Site n°21 - Bassin Leroy Mary

Présentation :

Superficie : 5000 m²

Adresse : Rue Leroy Mary - Louviers

Parcelles cadastrales : AS0220 - AS0221

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Oui → Treillis soudé - h=1,20 m

Eau : Non

Etat : A renforcer et rehausser en certains points

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : Septembre / Octobre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins ou caprins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 183 jours / an pour 2 moutons

92 jours / an pour 2 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Sur la zone déjà clôturée, un barbelé tendu fixé en bas de clôture permettrait d'éviter les passages d'animaux sous la clôture. Une réhausse de clôture devra également être effectuée en bordure des habitations afin d'éviter les fuites et la dégradation de

Site n°22 - Champs des ânes

Présentation :

Superficie : 7500 m²

Adresse : Impasse des prés - Louviers

Parcelles cadastrales : AT0166

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Oui → Barbelé + grillage simple torsion - h=1,20 m

Etat : Très mauvais état. A restaurer.

Eau : Non

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins, équins, bovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 137 jours / an pour 4 moutons

137 jours / an pour 2 chèvres

103 jours / an pour un cheval

82 jours / an pour une vache

Contraintes – Remarques sur le site :

Clôture à restaurer. Présence d'érables sycomores toxiques pour les équins.

Site n°23 - Bassin Ecoparc 1

Présentation :

Superficie : 10 000 m²

Adresse : Allée des chênes - Vironvay

Parcelles cadastrales : ZA0204 - ZB0219

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : D'Avril à Octobre, soit 8 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins ou équins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 122 jours / an pour 4 moutons

92 jours / an pour un cheval

Contraintes – Remarques sur le site :

Proximité voirie très fréquentée. Prévoir une clôture fixe. Prévoir une clôture mobile pour protéger les berges.

Site n°24 - Pré Ecoparc 2

Présentation :

Superficie : 55 000 m²

Adresse : Allée des grandes eaux - Heudebouville

Parcelles cadastrales : ZA0061

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : De Mars à Novembre, soit 9 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins, équins, bovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 202 jours / an pour 15 moutons

152 jours / an pour 10 chèvres

142 jours / an pour 4 chevaux

114 jours / an pour 4 vaches

Contraintes – Remarques sur le site :

Proximité de voirie fréquentée par les poids lourds. Clôture fixe à prévoir.

Site n°29 - Station d'épuration d'Acquigny

Présentation :

Superficie : 2050 m²

Adresse : 63 rue des Grandes Ruelles - Acquigny

Parcelles cadastrales : ZC0268

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Oui → Treillis soudé - h=1,70 m

Eau : Oui

Etat : Bon état

Electricité : Oui

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : De Mars à Novembre, soit 9 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins ou équins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 57 jours / an pour 2 moutons
22 jours / an pour 2 chevaux

Contraintes – Remarques sur le site :

Surface réduite

Site n°30 - Bassin des charmilles

Présentation :

Superficie : 517 m²

Adresse : Rue des charmilles - Acquigny

Parcelles cadastrales : AB475

Propriétaire : Agglomération

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Oui → Treillis soudé - h=1,80 m

Eau : Non

Etat : Bon état

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : Septembre - Octobre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 19 jours / an pour 2 moutons

10 jours / an pour 2 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Surface réduite

Site n°32 - Ile d'Harcourt

Présentation :

Superficie : 6500 m²

Adresse : Chemin du Becquet - Pont-de-l'Arche

Parcelles cadastrales : A0261 - A0016 - A1987

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Etat :

Eau : Non

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 119 jours / an pour 4 moutons
60 jours / an pour 4 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Ancienne décharge ayant fait l'objet d'une restauration. Quelques déchets à nettoyer.

Site n°33 - RD321

Présentation :

Superficie : 6000 m²

Adresse : RD321 - Pont-de-l'Arche

Parcelles cadastrales : A2050 - A2051

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Partiellement → Clôture coté prairie

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Non**

Nombre de fauches autorisées :

Périodes de fauche autorisées :



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : De d'Août à Mars, soit 8 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 147 jours / an pour 2 moutons

74 jours / an pour 2 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Site très embroussaillé et nécessitant d'être débroussaillé au préalable. Proximité de la voirie --> clôture fixe à prévoir.

Site n°34 - Résidence Bon air

Présentation :

Superficie : 648 m²

Adresse : 12 rue du 19 Mars 1962 - Pont-de-l'Arche

Parcelles cadastrales : A0447

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Non**

Nombre de fauches autorisées :

Périodes de fauche autorisées :



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 24 jours / an pour 2 moutons
18 jours / an pour 2 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Site très embroussaillé et nécessitant d'être débroussaillé au préalable. Site de faible surface. Clôture mobile à prévoir.

Site n°35 - Berges de l'Eure - Gare

Présentation :

Superficie : 19 000 m²

Adresse : Chaussée des berges - Val-de-Reuil

Parcelles cadastrales : CD0047

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site

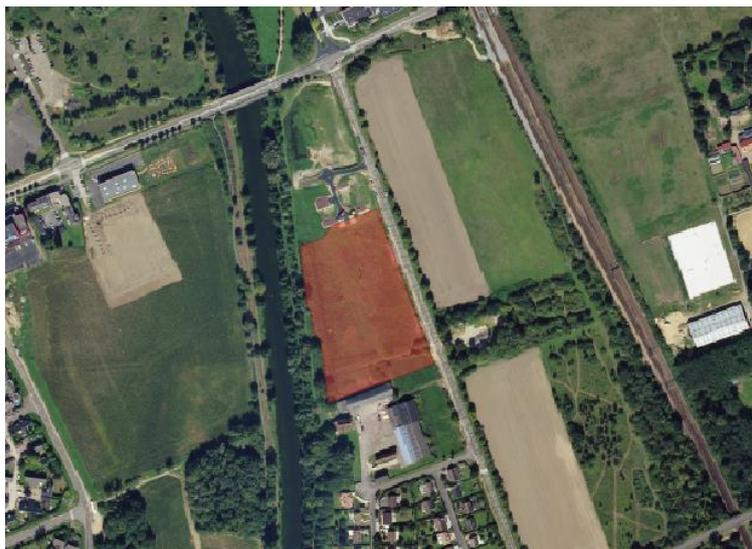


Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Non**

Nombre de fauches autorisées :

Périodes de fauche autorisées :



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins

Chargement moyen annuel maximal : 0,5 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 232 jours / an pour 10 moutons

193 jours / an pour 6 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Site très embroussaillé et nécessitant d'être débroussaillé au préalable. Clôture mobile à prévoir.

Site n°36 - Prairie Parc Sud

Présentation :

Superficie : 8400 m²

Adresse : Rue du bac / Route de Seine - Val-de-Reuil

Parcelles cadastrales : VL0015

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : D'Août à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : De Septembre à Mars, soit 7 mois

Type d'animaux autorisés : Ovin, équin, bovin

Chargement moyen annuel maximal : 0,5 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 150 jours / an pour 4 moutons

60 jours / an pour 2 chevaux

45 jours / an pour 2 vaches

Contraintes – Remarques sur le site :

Site en bordure de l'Eure. Présence d'érable sycomores toxiques pour les équidés.

Site n°37 - Champs avenue des falaises

Présentation :

Superficie : 31 000 m²

Adresse : Avenue des falaises / Chaussée de la voie Blanche - Val-de-Reuil

Parcelles cadastrales : BZ0308

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovin, caprin, équin

Chargement moyen annuel maximal : 0,5 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 189 jours / an pour 20 moutons

189 jours / an pour 10 chèvres

177 jours / an pour 4 chevaux

Contraintes – Remarques sur le site :

Ancien champs de maïs. Actuellement peu d'herbe. Clôture fixe ou mobile à prévoir.

Site n°38 - Berge de Seine / Pont SNCF

Présentation :

Superficie : 8480 m²

Adresse : Ruelle d'Alixy - Le Manoir

Parcelles cadastrales : XA0088 - XA0089

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : D'Août à Mars, soit 8 mois

Type d'animaux autorisés : Ovin, équin, bovin

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 104 jours / an pour 4 moutons

78 jours / an pour 2 chevaux

63 jours / an pour 1 vache

Contraintes – Remarques sur le site :

Site en bord de Seine. Clôture mobile à prévoir.

Site n°39 - Bassin école 1

Présentation :

Superficie : 380 m²

Adresse : Chemin des écoliers - Vraiville

Parcelles cadastrales : ZC0111 - ZC0112

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Oui → Treillis soudé - h=1,70 m

Eau : Oui

Etat : Bon état

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Non**

Nombre de fauches autorisées :

Périodes de fauche autorisées :



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins

Chargement moyen annuel maximal : 0,5 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 24 jours / an pour 2 moutons
12 jours / an pour 2 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Site fermé à clé. Possibilité d'avoir un double avec la mairie.

Site n°40 - Bassin école 2

Présentation :

Superficie : 530 m²

Adresse : Chemin des écoliers - Vraiville

Parcelles cadastrales : ZC0104

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Oui → Treillis soudé - h=1,70 m

Eau : Oui

Etat : Bon état

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Non**

Nombre de fauches autorisées :

Périodes de fauche autorisées :



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins

Chargement moyen annuel maximal : 0,5 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 33 jours / an pour 2 moutons

17 jours / an pour 2 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Site fermé à clé. Possibilité d'avoir un double avec la mairie.

Site n°41 - Prairie Rue de la Grande Brèche

Présentation :

Superficie : 2160 m²

Adresse : Rue de la Grande Brèche / Route de Daubeuf - Vraiville

Parcelles cadastrales : ZE0046

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 1

Périodes de fauche autorisées : De mi Juillet à Novembre



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins, équins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 79 jours / an pour 2 moutons

40 jours / an pour 2 chèvres

30 jours / an pour 1 cheval

Contraintes – Remarques sur le site :

Site proche de la route --> Clôture mobile à prévoir et vigilance accrue.

Site n°42 - Complexe sportif

Présentation :

Superficie : 20000 m²

Adresse : Rue du Manoir - Alizay

Parcelles cadastrales : ZB0037 - ZB0038 - ZB0039 - ZB0040 - ZB0041 - ZB0042 - ZB0043

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Oui → Treillis soudé - h=1,70 m **Etat :** Bon + Clôture mobile à prévoir pour création de parcs

Eau : Oui

Electricité : Oui

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Non**

Nombre de fauches autorisées :

Périodes de fauche autorisées :



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 146 jours / an pour 10 moutons

Contraintes – Remarques sur le site :

Site pentu et nécessitant la création de parcs avec des clôtures mobiles. Présence d'arbustes à explorer.

Site n°43 - Bassin Rue de l'église

Présentation :

Superficie : 4340 m²

Adresse : Rue de l'église - Alizay

Parcelles cadastrales : C0864 - C0865 - C1000 - C1269

Propriétaire : Commune

Vue aérienne du site



Photo du site



Equipements :

Clôturé : Non

Eau : Non

Etat :

Electricité : Oui

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Non**

Nombre de fauches autorisées :

Périodes de fauche autorisées :



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins, équins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 159 jours / an pour 2 moutons

80 jours / an pour 2 chèvres

60 jours / an pour 1 cheval

Contraintes – Remarques sur le site :

Site proche de la route --> Clôture mobile à prévoir et vigilance accrue.

Site n°44 - Réserve Ornithologique de la Grande Noë

Présentation :

Superficie : 60 000 m²

Adresse : Route de l'Andelle - Val-de-Reuil / Le Vaudreuil

Parcelles cadastrales :

Propriétaire : Syndicat Mixte du Vaudreuil

Vue aérienne du site



Photo du site

Equipements :

Clôturé : Oui → Clôture Propiclo + grillage ursus h=1,20 m + 3 barbelés

Etat : Bon état

Eau : Non

Electricité : Non

Gestion :



Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Non**

Nombre de fauches autorisées :

Périodes de fauche autorisées :



Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : De Septembre à Avril, soit 8 mois

Type d'animaux autorisés : Ovins, caprins

Chargement moyen annuel maximal : 1 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) : 327 jours / an pour 30 moutons

240 jours / an pour 20 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Site embroussaillé, idéal pour des chèvres. Classé en Natura 2000.

Site mis à disposition par l'Agglomération pour la fauche ou pour le pâturage